

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2014-30961/DENV

Nouméa, le 27 OCT. 2014

Le Chef de service

à

Gérant de la SARL Autochoc
10, route de sainte Marie
BP 15717
98804 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – dossier de demande d'autorisation d'exploiter un site de stockage de véhicules hors d'usage dépollués, zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa

Référence : dossier reçu le 24 juillet 2012 et complété le 05 juin 2014

Pièce jointe : avis de l'inspection des installations classées

Monsieur,

Suite à l'avis de l'inspection des installations classées transmis le 03 mars 2014, vous avez adressé à la direction de l'environnement un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de un site de stockage de véhicules hors d'usage dépollués, zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa.

Après avis de l'inspection des installations classées consultée en application du code de l'environnement (Livre IV - Titre I - art. 411 à 419), il s'avère que le dossier déposé n'est pas conforme aux exigences de la réglementation notamment au regard des dispositions de l'article 413-4 dudit code et il ne peut en l'état être procédé aux consultations administratives et à l'enquête publique.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter dans un délai de **trois mois** en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Cette affaire est suivie par mademoiselle Aurore Rouby, inspecteur des installations classées à la direction de l'environnement (téléphone : 20.34.37) qui reste disponible pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de service de la prévention
des pollutions et des risques